



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Là où la défense n'a plus la parole

APPEL D'OFFRE

ANIMATION POUR LA CAPITALISATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES

Nom légal complet (raison sociale)	AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE
Acronyme	ASF France
Statut juridique	Association régie par la loi de 1901
Adresse	13 rue des Fleurs 31000 Toulouse France
Personne à contacter	Matthias COUGNAUD Chargé de développement et suivi de projets
Téléphone	(+33) 5 34 31 17 83
Adresse E-mail	formations@avocatssansfrontieres-france.org
Intitulé du projet de formation	Capitalisation des outils pédagogiques et de gestion de projets
Durée du projet	36 mois
Date démarrage et fin de projet	1 ^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2024
Date limite dépôt offres	4 juillet 2023

Table des matières

I. INTRODUCTION	2
II. ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION.....	2
III. MODALITES PRATIQUES	3



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Là où la défense n'a plus la parole

I. INTRODUCTION

Avocats Sans Frontières France (ASF France) est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901. Elle a pour mission de :

- Favoriser l'accès au droit et à une justice équitable pour les personnes vulnérables éloignées de celle-ci, détenues arbitrairement ou torturées ;
- Défendre toute personne privée d'une défense libre et indépendante ainsi que les défenseurs des droits humains menacés ou violentés dans l'exercice de leur fonction ;
- Renforcer la capacité d'agir et l'autonomie des acteurs locaux de la défense et de la promotion des droits humains (société civile et acteurs du système judiciaire).

II. ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

1) Contexte :

La formation est au cœur du mandat de l'association. En effet, chaque projet d'ASF France fournit non seulement une assistance légale aux personnes vulnérables mais aussi un renforcement des capacités des acteurs locaux de la justice (professionnels du droit, acteurs de la chaîne pénale, société civile).

Nos experts bénévoles formateurs utilisent des méthodes pédagogiques dynamiques et interactives, qui permettent aux apprenants d'optimiser l'acquisition des savoirs et des savoir-faire. Les formations proposées alternent théorie et pratique, avec des outils favorisant l'échange d'expériences. Les mises en situation et les échanges de pratiques sont privilégiés pour permettre aux participants de repartir avec des éléments et des outils concrets à mettre en œuvre à l'issue de la formation.

2) Objectif général de la prestation :

L'objectif général de la prestation est de renforcer les capacités de 12 experts bénévoles de l'association en matière de capitalisation des outils et méthodes utilisés par ASF France pour renforcer les capacités des acteurs locaux de la justice.

3) Résultat attendu :

A l'issue de la formation, les bénévoles sont en mesure d'appliquer les méthodes et techniques de capitalisation aux activités pédagogiques et à la gestion des projets d'ASF France.

4) Durée

La formation doit durer 2 journées de 6 heures chacune, entre le 1^{er} octobre et le 31 novembre 2023. La première journée de formation doit être nécessairement animée en présentiel à Toulouse mais la seconde journée peut être animée en présentiel, en distanciel ou en hybride.

5) Livrable

Un rapport de formation à remettre dans les 14 jours calendaires qui suivent l'animation.



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Là où la défense n'a plus la parole

III. MODALITES PRATIQUES

1) Qualifications / Profils :

- 5 ans d'expérience professionnelle en matière de formation, en particulier la formation de bénévoles associatifs.
- Connaissances et expertises techniques en capitalisation d'outils pédagogiques et de gestion de projets.
- Une expérience de capitalisation dans le domaine du renforcement des acteurs de la société civile est un atout.

2) Procédure de dépôt :

Les candidats (structures ou personnes indépendantes) intéressées pour effectuer cette évaluation doivent fournir, par courrier électronique uniquement, **avant le 5 juillet 2023**, une offre technique et une offre financière, à l'adresse formations@avocatssansfrontieres-france.org, avec la référence « Capitalisation – FDVA » et demande d'accusé de réception, incluant les éléments suivants :

- Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée ;
- Un programme d'animation
- Les références et expériences du consultant ou de l'équipe
- Le CV détaillé ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ;
- Une offre financière comportant le budget global (hors taxe et toutes taxes comprises).

Fin.